



**Syndicat National de l'Enseignement  
Technique Agricole Public**

## **Secrétariat Général**

**Date** : 21 mars 2023

**Dossier suivi par** : Nadia ROBILLARD - Yoann VIGNER

**Objet** : Rénovation BTSA GDEA

### **Monsieur Benoît BONAIME**

Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche  
DGER - 1 ter Avenue de Lowendal  
75700 PARIS 07 SP

Monsieur le Directeur Général,

Le 16 mars 2023, le Service de l'Enseignement supérieur de la DGER et l'Inspection de l'enseignement agricole présentaient au groupe de travail issu du CNEA, le projet de référentiel du BTSA GDEA (Génie Des Équipements Agricoles) prévu pour la rentrée 2024.

Cette réunion correspondait à la première présentation du projet de référentiel, la réunion initialement prévue le 15 septembre 2022 ayant été annulée.

Sur la forme, nous regrettons qu'entre le mois de septembre et le mois de mars, la CPC ait délibéré sur ce projet de référentiel et donné un avis conforme, empêchant de ce fait les évolutions pourtant nécessaires de ce texte.

Nous regrettons également qu'avant cette première réunion et les échanges du GT CNEA, la DGER avait lancé et terminé la consultation des équipes pédagogiques (consultation qui s'est déroulée du 21 octobre au 16 décembre 2022). Là encore empêchant les membres du CNEA d'apporter leurs remarques au projet de référentiel avant qu'il ne soit soumis à la consultation.

Sur le fond, les critiques sur ce projet de référentiel ont été nombreuses de la part des équipes consultées ainsi que de la part des membres du groupe de travail. Ces critiques et interrogations se justifient par le risque de perte de compétences et d'attractivité de ce diplôme que fait peser sur lui le projet de rénovation, dans un secteur en tension au niveau de l'emploi. Pourtant le BTSA GDEA est largement reconnu par les professionnels. L'insertion des diplômé.es en est la preuve avec un taux net d'emploi de 99 % à 33 mois.

### **QUEL CHOIX ? UNE LIGNE TECHNIQUE FORTE OU TECHNICO-COMMERCIALE ?**

Le premier élément que dénonce le SNETAP-FSU est le choix de renforcer la dimension commerciale de ce diplôme au détriment des connaissances techniques. Cela se traduit tout d'abord par l'augmentation dans le projet de grille horaire des heures dédiées à la gestion commerciale (SESG), seule discipline, avec la gestion d'entreprise, à voir ses heures augmenter (la plus part des autres disciplines voient leurs heures réduites au profit du non affecté). C'est aussi deux modules (M5 et M6), principalement dédiés aux notions technico-commerciales en agroéquipement, qui sont renforcés au détriment de la disparition de l'ancien module dédié aux « Outils graphiques et langage du technicien » (M56) mais surtout une baisse démesurée des heures dédiées aux Sciences et techniques des équipements / Agroéquipement et à la Physique / chimie.

Pour beaucoup d'observateurs ces choix sont en contradiction avec les besoins réels de la filière et des attentes des étudiant.es. Ils montrent encore une fois une composition des CPC déséquilibrée (soulignons que les concessionnaires ou les utilisateurs des agroéquipements ne sont pas représentés, si ce n'est que par la seule FNSEA pour ces derniers, au sein de la CPC – et de l'aveu même du représentant de l'Inspection de l'enseignement agricole, ces acteurs ne se sont pas exprimés sur ce projet de référentiel qui les concerne au premier chef).

Dans la filière des agroéquipements les emplois salariés se répartissent de la façon suivante (chiffres 2022 AXEMA) :

- Fabrication, importation et commerce de matériel agricole : 27 530 salarié.es

- Entreprises de travaux agricoles et forestiers : 106 000 salariés.es

- CUMA : 4 800 salariés.es

- Artisans ruraux et réparateurs : 12 000 salariés.es

On le voit ici, les besoins de la filière sont donc clairement et très majoritairement du côté technique et non commercial, même si celui-ci ne doit être ignoré.

Pour le SNETAP-FSU, il est nécessaire de faire un choix clair entre une approche technique et commerciale. L'entre deux ne permet ni de former des professionnels compétents techniquement ni de former des commerciaux.

Nous rappelons qu'il existe aujourd'hui un BTSA «Technico-commercial» avec plusieurs options possibles. Si les besoins existent dans la filière commerciale en agroéquipement il est peut être nécessaire alors d'ajouter une option à ce BTSA. Ajoutons enfin que plusieurs Licences professionnelles du secteur sont axées sur cette option.

## **PROBLÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES**

Nous constatons également l'absence de véritable dimension agroécologique dans ce projet de diplôme. En effet dans les référentiels de compétences et de formation, les notions d'agroécologie, d'agronomie ou de zootechnie n'apparaissent plus comme une base solide de la formation et ces disciplines sont fortement réduites dans le projet de grille horaire. Pour mémoire dans l'ancien référentiel un module spécifique était consacré aux « *connaissances et les méthodes agronomiques et zootechniques permettant de comprendre et de justifier le choix et l'utilisation d'équipements, de matériels et de bâtiments* ».

Pourtant chacun est conscient aujourd'hui de l'importance des agroéquipements dans les changements de pratiques, dans la préservation des sols, dans l'adaptation du matériel aux besoins réels de l'exploitation, dans la réduction de l'utilisation des énergies fossiles, ...

## **NUMÉRIQUE ET ROBOTIQUE : LES INTENTIONS NE SUFFISENT PAS**

Là encore l'affichage des notions autour du numérique, de l'informatique, de la robotique et de l'automatisation ne peut suffire dans un contexte où le domaine agricole est aujourd'hui le deuxième marché mondial de la robotique de service professionnelle et les professionnels soulignent régulièrement la progression des investissements en robotique (croissance de 22% par an en moyenne sur les 5 dernières années – particulièrement dans les élevages) et les besoins à venir dans la maintenance de ces outils.

Pour le SNETAP-FSU, la baisse des heures dédiées aux Sciences et Techniques des Équipements / Agroéquipement et le maintien des Technologies de l'Informatique et du Multimédia à 43,50 heures sur l'ensemble de la formation ne peuvent répondre à ces besoins de compétences en plein essor.

## **QUELS LIENS AVEC LES LICENCES PROFESSIONNELLES ?**

Comme nous l'avons fait pour les autres rénovations de BTSA nous regrettons une fois de plus l'absence de corrélation et de travail sur le lien avec les licences professionnelles du secteur.

Compte tenu de l'ensemble de ces remarques et des doutes exprimés par le représentant de l'Inspection de l'enseignement agricole lui-même lors du groupe de travail le 16 mars nous demandons le report de cette rénovation afin de permettre à minima une réécriture complète du référentiel de formation et de la grille horaire en conséquence ; le référentiel de formation et la grille horaire échappant aux fourches caudines de la CPC peuvent donc être modifiés avant la publication du nouveau référentiel.

**Monsieur le Directeur Général nous vous demandons de déprogrammer en urgence l'avis sur le BTSA GDEA prévu à l'ordre du jour du CNESERAAV du 30 mars et du CNEA du 4 avril et programmer un nouveau groupe de travail du CNEA avant toute consultation des instances.**

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, en notre dévouement le plus sincère pour l'enseignement agricole public.

**Yoann VIGNER**

Secrétaire Général Adjoint Snetap-FSU

